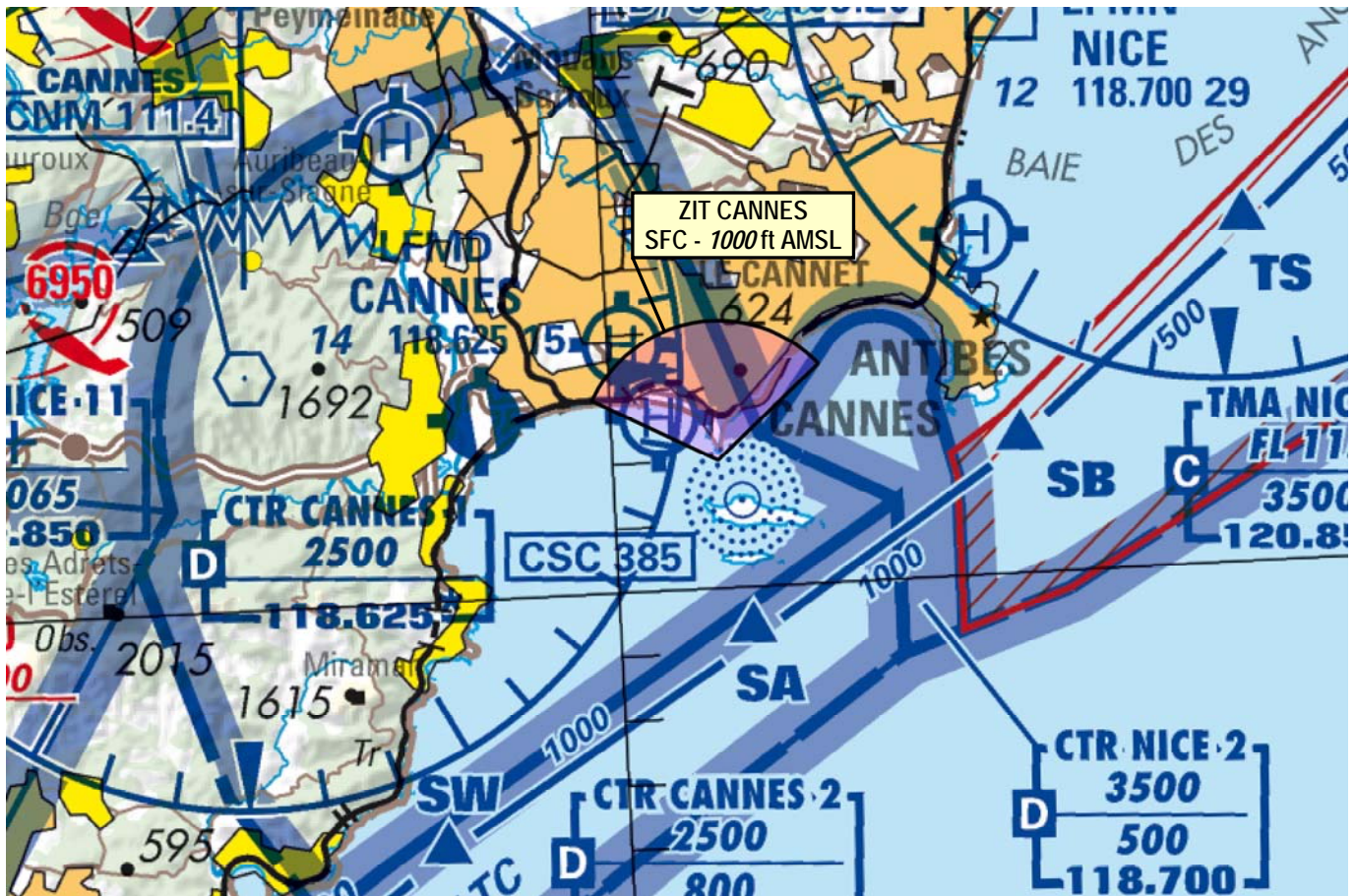


Objet : ENR - FIR Marseille - LFMM
AD - Cannes - LFMD
HEL - Quai du Large - LFTL
Création d'une Zone Interdite Temporaire (ZIT) au-dessus de la ville de Cannes.

En vigueur : Du 16 au 28 mai 2023

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Cannes LFMD - HEL : Quai du Large LFTL



Extrait carte 1/500 000 IGN - Edition 01 / 2023

ACTIVITÉ

Afin de contribuer au maintien de la sécurité publique lors du Festival International du Film à Cannes, il est créé une zone interdite temporaire identifiée ZIT Cannes à Cannes (Alpes-Maritimes).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Active du 16 mai 2023 05h00 UTC au 28 mai 2023 05h00 UTC.

INFORMATION DES USAGERS

Activité connue de :
CANNES TWR : 118.625 MHZ
LERINS TWR : 120.780 MHZ
NICE INFO : 120.850 MHZ
LFTL COM : 131.755MHZ

ORGANISME GESTIONNAIRE

SNA-SE

STATUT

Zone Interdite Temporaire (ZIT) qui coexiste avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZIT CANNES :

CAG/CAM : pénétration interdite à tous les aéronefs, y compris aux aéronefs télépilotes sans personne à bord, à l'exception des activités suivantes :

- les aéronefs français de la défense, des douanes, des services de police et de la gendarmerie, de la sécurité civile ou accomplissant des missions de secours ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone ;
- des aéronefs effectuant des missions EVASAN.
- des aéronefs en provenance ou à destination de l'héliport de Quai du Large, sur autorisation préalable de HELIPARTNER. Des mesures particulières de sûreté pourront être mises en place.
- des aéronefs accrédités par la préfecture des Alpes-Maritimes.

SERVICES RENDUS

A l'intérieur de la zone, les organismes habituels de la circulation aérienne continuent d'assurer les services associés aux classes d'espaces avec lesquelles cette zone coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZIT CANNES

Limites latérales

43°32'00.00" N, 007°02'15.00" E
43°33'00.66" N, 006°59'37.55" E
arc horaire de 4000 m de rayon centré sur 43°32'00.00" N, 007°02'15.00" E
43°33'23.99" N, 007°04'30.71" E
43°32'00.00" N, 007°02'15.00" E

Limites verticales

SFC / 1000 ft AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

NIL

ORGANISME A CONTACTER

SNA-SE

Pour toute demande de décollage ou d'atterrissage sur l'héliport de Cannes : HELIPARTNER : cannes-helistation@helipartner.com / 06 84 47 65 93